

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gïl PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-03 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes a inscrit dans ses statuts :

- des compétences obligatoires (*Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique*)
- des compétences optionnelles et facultatives (*politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées et toutes autres actions en faveur du cadre de vie, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés*)
- des compétences autres (*Protection et mise en valeur de l'environnement, équipements divers, petite enfance et jeunesse, politique de sécurité, participation aux politiques contractuelles, accueil des gens du voyage, aménagement numérique du Territoire, développement touristique du territoire.*

Le Groupe de réflexion « plateforme gérontologique » a lancé avec le concours de la MSA un diagnostic, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, à destination de la population vieillissante et des aidants.

Préalablement à cette enquête, un premier besoin s'est fait jour, pour certaines Communes, le portage des repas à domicile.

Il vous est donc proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes et d'ajouter un alinéa 14 à l'article 3 « objet de la Communauté » du Titre I, au titre « des compétences autres », rédigé de la manière suivante :

14 Plateforme gérontologique

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes assure pour les Communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie. Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, **à 30 voix pour et 4 abstentions**

► décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes et d'ajouter un alinéa 14 à l'article 3 « objet de la Communauté » du Titre I, au titre « des compétences autres », rédigé de la manière suivante :

14 Plateforme gérontologique

Dans le cadre d'un partenariat, en complément des services existants, la Communauté de Communes assure pour les Communes de son territoire qui le souhaitent des services de proximité et notamment, dans un premier temps, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées, des handicapés ou momentanément en perte d'autonomie.

Elle met en place par cette mutualisation, un service que certaines communes ou associations au regard des coûts engendrés, n'assurent pas à ce jour.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DL11-17_03-03

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pré-signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	En attente Préfecture	Classé

dénomination / Acte : DL11_17_03-03-03 (11-03-2011) (11-03-03) (1103030303)

dénomination / Acte de vote : DL11-17_03-03-03 (11-03-2011) (11-03-03) (1103030303)

Objet de l'acte : Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Orléanais

Date de décision : 17/03/2011

**Certifié
Conforme**

Objet de l'acte : Délibération

Objet de l'acte :
a. Institutions et de politique
a.7. Intercommunalité
a.7.6. modification statutaire

Acte : Délibération 11-17_03-03-03

Préparé	Le 16/03/11 à 10:00	Par <u>KERNECER Marie</u>
Transmis	Le 16/03/11 à 08:21	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 16/03/11 à 08:30	